



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID : 001-210102133-20250207-2025_02_05-DE



Département de l'Ain

2025-02-05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept février à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Leyment, sous la présidence de **Monsieur KLINGLER Lionel, Maire**, dûment convoqués le 30 janvier 2025 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

PRESENTS	KLINGLER Lionel BRICOURT Sandrine VILLECOURT Marie BUTZER Cédric	SEVE Brigitte CHARMONT Josiane NOWACZYK Monique PEILLON Alain RENAULT Denis	PETAT Emmanuel GRILLOT Romain
ABSENTS	ROCHEREAU Cindy		
POUVOIRS	ELIE Eric JANAUDY Ophélie MICHALET Morgan		

Monsieur Cédric BUTZER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Transfert des paies au Centre de Gestion de l'Ain

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 12/02/2025

ID : 001-210102133-20250207-2025_02_05-DE



Le conseil municipal,

DECIDE :

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Leyment, le 7 février 2025

Le secrétaire de séance,

Cédric BUTZER



Le Maire,

Lionel KLINGLER,